

Immigration et Asile en Europe:

7 constats exigeant des réponses politiques

Depuis trente ans, le 18 décembre, est célébrée la Journée internationale des droits des migrants, née à la demande de l'ONU et visant à promouvoir les droits du travail des migrants. À ce jour, très peu de pays de l'UE l'ont ratifiée. Adoptée en 1990, trente ans plus tard, les conditions des travailleurs migrants dans le monde ne se sont pas améliorées, au contraire, des milliers de violations de leurs droits et droits humains fondamentaux sont signalées chaque année. C'est pourquoi aujourd'hui plus que jamais, il est nécessaire de célébrer cette journée pour lutter contre les abus et les exploitations au travail.

À l'échelle européenne, les institutions ont mis en place la « Conférence sur l'Avenir de l'Europe » afin de prendre en compte l'avis et les attentes des citoyens concernant les orientations et politiques de l'UE.

C'est dans ce cadre que les membres de la sous-commission "Avenir de l'Europe" de la Chambre des Députés ont eu un échange avec des organisations de la société civile sur la "gestion des flux migratoires".

Premier constat

Les États membres de l'Union, comme les autres pays « d'accueil » boycottent la Convention¹ des Nations Unies censée fournir un cadre légal partagé.

Migrer étant un phénomène ancien se vérifiant un peu partout, il se nourrit de raisons multiples allant de la pauvreté, des motivations personnelles, des conflits, des catastrophes naturelles, des discriminations subies, des violations des droits de l'humain, jusqu'aux effets des changements climatiques.

Deuxième constat

Ce ne sont pas les plus pauvres qui partent: ils n'en ont simplement pas les moyens.

Notre perspective euro-centrée fait croire que l'Europe était l'unique centre d'attraction. Or, l'essentiel des migrations se fait ailleurs, souvent entre pays voisins. C'est ainsi que l'énorme majorité des réfugiés se trouvent en Afrique et en Asie.

Troisième constat

L'Union européenne porte haut le drapeau des valeurs humanitaires et ses politiques doivent être confrontées à cette ambition. Ces valeurs sont secouées par des refus de porter assistance aux naufragés dans la Méditerranée et dans la Manche, par des dévoiements de l'aide au développement pour freiner les migrations, alors que le Traité de Lisbonne fixe comme objectif de l'aide au développement la réduction et l'éradication de la pauvreté. Notons au passage que les économies renvoyées par les migrants sont presque le triple de l'aide publique au développement.

Quatrième constat

¹ Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 45/158 du 18 décembre 1990

Calais, Moria, Lampedusa, les Balkans, la frontière avec la Biélorussie², le Détroit de Gibraltar, Melilla, sont autant de lieux de honte où les politiques nationales et européennes dérivent vers le sécuritaire, vers la criminalisation de l'aide humanitaire, vers une violation des droits humains. Pour les associations signataires, il ne s'agit pas d'une "crise migratoire", mais bien d'une crise de l'accueil pour l'UE. Il ne s'agit pas d'une "gestion des flux migratoire" mais d'un impératif de respecter les principes fondateurs de l'Europe et les droits fondamentaux. Nous rappelons ici que ces textes de droits humains s'appliquent en Europe, et concernent toute personne qui se trouve sur son territoire : ils représentent un acquis précieux que nous nous devons ne pas fragiliser davantage.

Cinquième constat

Toutes les sources confirment que la population de l'Union européenne est de plus en plus vieillissante et, en 2019, le nombre moyen d'enfants par femmes était de 1,53, un chiffre insuffisant pour que la population européenne se renouvelle d'elle-même. Même s'il convient d'éviter des conclusions simplistes, on ne peut s'empêcher d'évoquer l'immigration comme UN moyen de réagir aux effets de pareil déclin démographique.

Dès lors, la mise en place d'une politique d'immigration et d'asile communes devient inéluctable, quelles que soient les tendances anti-migrants alimentées par d'aucuns pour galvaniser des (re-)sentiments et engranger des votes.

Il ne peut y avoir de réponses en matière d'asile et d'immigration que par une politique commune, basée sur la solidarité entre les États membres.

Sixième constat

Étant donné que les associations issues et héritières de l'immigration sont de véritables acteurs citoyens qui agissent en faveur de l'interculturel, du co-développement et du métissage culturel et à travers de projets visant au développement de nouvelles géographies humaines, elles permettent de dessiner une relation, d'entretenir un espace de dialogue, de rapprocher des espaces économiques, sociaux, politiques et culturels. Il est essentiel et vital de les soutenir, et qu'elles aient accès aux financements publics.

Septième constat

Le Luxembourg, avec la moitié de ses citoyens n'ayant pas de passeport luxembourgeois, est bénéficiaire hors catégorie de l'immigration et 200.000 migrants transfrontaliers quotidiens viennent par ailleurs contribuer à son économie. Se voulant élève modèle, voir donneur de leçons, le vaste chantier de l'accueil et de l'intégration est en friche au Grand-Duché. La récente étude de l'OCDE³ et les préparatifs en vue d'une nouvelle législation sur l'accueil, soulignent la nécessité d'agir. Une approche cohérente serait davantage garantie si l'accueil et l'intégration étaient abrités dans un même Ministère. L'accès rapide des demandeurs de protection internationale au marché de travail, des visas temporaires pour la recherche d'un travail, des programmes d'insertion et de parcours à l'emploi et une immigration circulaire contribuent à des voies légales d'entrée, tout comme des efforts doivent être faits en matière de régularisation et de combat contre la traite humaine.

² <https://www.euronews.com/2021/12/01/brussels-accused-of-weakening-asylum-rights-to-deal-with-belarus-border-crisis>

³ Vers un parcours d'intégration réussi le fonctionnement du système d'intégration et ses acteurs au Grand - Duché de Luxembourg <https://www.oecd.org/fr/migrations/Le-fonctionnement-du-systeme-dintegration-et-ses-acteurs-au-grand-duche-de-Luxembourg.pdf>

Conclusion

La conférence sur l'Avenir de l'Europe est une plateforme qui nous a permis, au Luxembourg, de mettre en avant la thématique de la migration et de l'asile nécessaires au bon fonctionnement de la politique et au renforcement des valeurs européennes. Nous comptons sur les députés pour faire valoir ces points à échelle européenne, pour s'écarter du chemin actuel que prend la politique de migration et d'asile ici et là.

ASTI, CERCLE DE COOPERATION, CLAE, LFR, PASSERELL